

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE28

présenté par

M. Jumel, M. Bruneel, M. Wulfranc, M. Chassaigne, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Peu et M. Fabien Roussel

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Favorables à l'attribution directe des services conventionnés à l'opérateur historique, seule garante de la cohérence de la politique ferroviaire nationale, les auteurs de l'amendement s'opposent aux dispositions du présent alinéa.